

SEANCE DU 03 MAI 2022

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :
Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

Séance ouverte à 19h00

Etaient présents: PREVOT G., LORET A.PARENT L., CERQUEIRA W, THIEBAULT D., LE GOUELLEC J.M., MILLART L., THIEBAULT F., MOUGENOT P,

Etaient absents: FRISONI L., excusé donne pouvoir PARENT L, PICHON F excusée

Secrétaire de séance : Paul MOUGENOT

OBJET : DELIBERATION construction de deux salles de classes

L'académie a décidé de l'ouverture d'une nouvelle à la rentrée 2020. La mise à disposition des locaux s'est faite en libérant le dortoir ainsi qu'une salle de rangement attenante, avec suppression de la cloison de séparation. Le dortoir a été installé temporairement dans la salle d'évolution en matérialisant un espace avec des paravents. Pendant la sieste des enfants, la salle d'évolution n'est plus utilisable pour les activités physiques des élèves.

Le nombre d'élèves continuant de progresser régulièrement, il y a de fortes probabilités pour qu'une huitième classe soit ouverte dans un avenir proche.

Dans un premier temps, en 2021, le syndicat scolaire a fait faire une étude de faisabilité auprès du cabinet Vision Ingénierie. La solution retenue en septembre 2021 par l'ensemble des délégués n'a pas pu être menée à terme car sous évaluée.

Lors de l'appel d'offre lancé en janvier 2022, aucun architecte ne s'est porté candidat pour mener à bien le projet.

Le syndicat scolaire a alors pris contact avec 3 cabinets d'architecte pour un nouveau chiffrage des travaux envisagés. Le cabinet TUJA a fait 2 propositions de prix pour 2 projets différents à savoir:

- la construction d'une nouvelle salle d'évolution (+ annexes) dans le prolongement du bâtiment actuel à l'endroit où avait été prévu à l'origine une éventuelle extension. **Montant estimatif: 424 073 € HT**
- la construction de 2 nouvelles salles de classes (+ annexes) dans le prolongement du bâtiment actuel à l'endroit où avait été prévu à l'origine une éventuelle extension. **Montant estimatif: 410 767 € HT**

Après délibération, le choix final s'est porté sur la 2ème solution, c'est à dire la construction de 2 nouvelles salles de classes (+ annexes)

Le financement sera assuré par des subventions de:

- l'état via la procédure DETR ENVIRON 40%
- le département via la procédure API pour 25 %
- recours à l'emprunt pour le reste à charge

Des contacts ont été pris auprès de la députée actuelle pour un éventuel "coup de pouce" au projet.

Dans le cadre du contrôle de la légalité, un nouvel appel d'offre est lancé pour le choix final du cabinet d'architecte.

Le conseil municipal d'AGUILCOURT réuni le 03 Mai 2022

➤ **Autorise le Syndicat Scolaire à poursuivre l'étude en vue :**

- choisir le cabinet d'architecte (une commission d'appel d'offre sera créée pour valider le choix)
- déposer le permis de construire du projet

faire les demandes de subvention auprès des organismes financeurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

OBJET : VALIDATION DU DEVIS GOREZ POUR TRAVAUX DE VOIRIES

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise GOREZ pour des travaux voiries rue des Pêcheurs et rue du 80eme RI (route de CORMICY)
Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 20 372 ,09 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, (une partie de la rue fait partie de sa domiciliation) à l'unanimité

- valide le devis N° DGRE2204013 de l'entreprise GOREZ
- mandate M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire **et à régler la factures**

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil sur :

Concernant le devis de voirie de la rue des Pêcheurs, Monsieur le Maire précise que cette voirie a 42 ans, qu'elle est complètement lézardée qu'il s'agit simplement d'un gravillonnage d'entretien comme cela a été fait dans la rue Julien FENAUX.

Il sensibilise les membres du conseil sur la fragilité des finances communales et des dangers du recours à l'emprunt. les résultats de ces dernières années démontrent un auto- financement très faible conséquences des remboursements d'emprunts et des charges contraintes toujours plus importantes et qu'il serait déraisonnable d'emprunter avant 2028 pour de gros travaux .
.Toutefois l'année prochaine nous terminerons le coté de trottoir déjà commencé de la rue Julien FENAUX.
Pour des raisons de sécurité cette rue empruntée par des familles avec poucettes sera mise en zone de rencontre 20kmh priorité au x piétons

Fête patronale se déroulera les 4- 5 et 6 juin 2022

Monsieur le Maire demande que le comité des fêtes se réunisse pour décider des modalités de la fête patronale.

Séance close à 20h00

Prochaine séance :

EMARGEMENT :